

SUIVI VIRTUEL EN MILIEUX DE VIE – VOLET MALADIES CHRONIQUES

TÉLÉS**INS**
À DOMICILE

Mieux comprendre sa maladie et autogérer ses symptômes en demeurant à domicile... ... c'est possible!

Qu'est-ce que le suivi virtuel en milieux de vie - volet maladies chroniques ?

Le suivi virtuel en milieux de vie - volet maladies chroniques offre aux personnes atteintes de maladies chroniques un ensemble d'activités cliniques à l'aide d'une technologie de pointe accessible chez elles. Ce suivi virtuel en milieux de vie peut être utilisé seul ou en partenariat avec d'autres programmes de services déjà utilisés par l'utilisateur (par exemple : un client recevant du soutien à domicile ou une clientèle ambulatoire ayant une maladie chronique).

Ce service aide l'utilisateur à mieux comprendre sa maladie et à autogérer ses symptômes tout en demeurant à domicile. De plus, ce système de surveillance clinique à distance transmet de l'information sur l'état de santé des usagers de façon continue et en temps réel à l'équipe, et ce, en toute confidentialité.

Équipement

Pour une période de trois à six mois, l'utilisateur participe au suivi de son état de santé par le biais d'une technologie disponible à domicile.

Le suivi peut se faire de deux façons :

- 1** À l'aide d'un lien Internet au programme, à partir de son ordinateur personnel, de sa tablette ou de son téléphone intelligent.
- 2** À l'aide d'une tablette électronique prêtée gratuitement par le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Nous joindre

Communiquez avec l'infirmière :

 1 844 622-6847 (sans frais)

 tsd.infirmieres.ciuSSSCN@SSSS.gouv.qc.ca



Critères d'admissibilité

Pour obtenir les services du suivi virtuel en milieux de vie - volet maladies chroniques, vous devez :

- Être atteint d'une maladie chronique telle que diabète, insuffisance cardiaque, maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) ou hypertension artérielle ;
- Résider sur le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale, dans un secteur couvert par les principaux fournisseurs de services d'accès Internet ;
- Autoriser l'infirmière à communiquer les informations contenues dans votre dossier au médecin de famille, ou à tout autre professionnel de la santé pendant la durée de votre suivi ;
- Transmettre des données précises et véritables sur votre état de santé.

Participation de l'utilisateur

Selon la fréquence convenue, l'utilisateur répond aux questions affichées à l'écran en cochant simplement les choix de réponses, en indiquant les paramètres tel que la tension artérielle et la glycémie ou en écrivant des messages.

Selon les réponses, le suivi enseigne et conseille l'utilisateur, en plus d'informer l'infirmière de son état de santé.

Rôle de l'infirmière du suivi virtuel en milieux de vie

- Établit avec l'utilisateur son plan de suivi de santé ;
- S'assure que l'équipement soit bien installé à domicile et que l'utilisateur reçoive la formation nécessaire à son utilisation ;
- Assure un suivi rigoureux des symptômes avec l'utilisateur s'il y a lieu, afin d'éviter une détérioration de son état de santé ;
- Analyse les données, établit les bilans de santé et détermine les activités de soins à mettre en place ainsi que les interventions à entreprendre ;
- Communique avec l'utilisateur les changements à apporter au plan de suivi ;
- Intervient, au besoin, avec les différents professionnels impliqués dans le dossier de l'utilisateur ;
- Fait le bilan et le transmet selon la fréquence convenue.

Si vous êtes atteint d'une maladie chronique, contactez l'infirmière du suivi virtuel en milieux de vie pour connaître votre admissibilité au service.



Application facilitant l'autoprise en charge de votre maladie



Amélioration de votre état de santé actuel



Surveillance de vos symptômes



Accès à des conseils et à de l'enseignement associés à votre état de santé en temps réel



Réponse de l'infirmière du lundi au vendredi de 8 h à 16 h